

POIGNY POUR VOUS !

Journal d'informations municipales



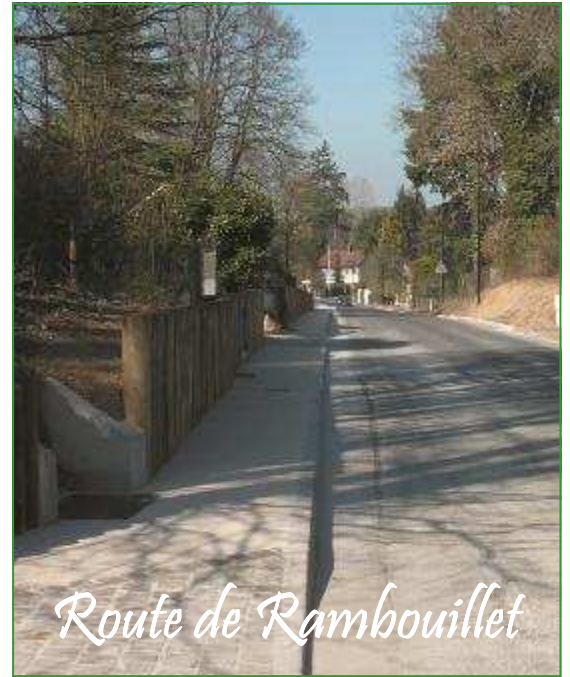
Édition mars 2011

Poigny-la-Forêt

Adieu flocons ... bienvenue bourgeons !



Galette des seniors



Route de Rambouillet



Cross



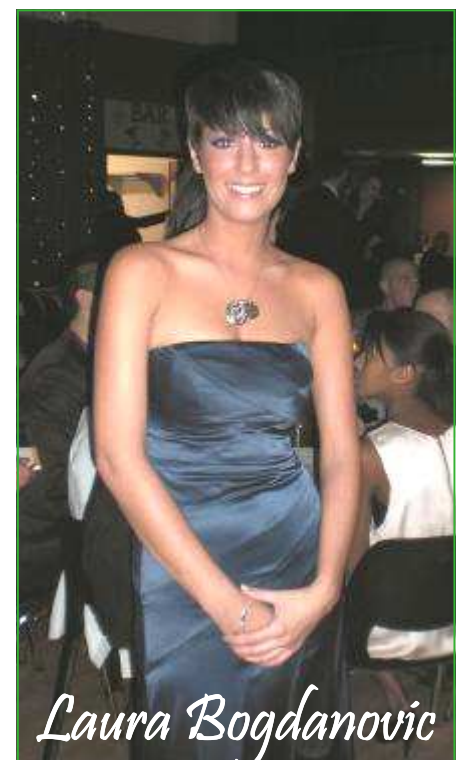
Dossier - Entretien hivernal : salage... une réflexion s'impose



Soirée salsa



Noël de l'école



Laura Bogdanovic



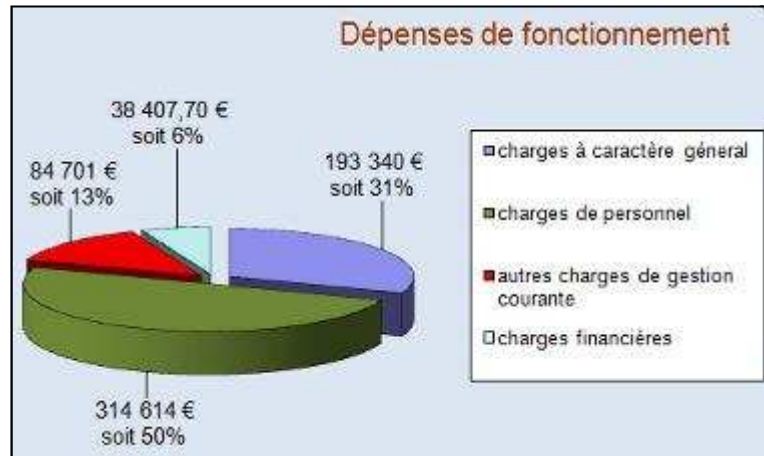
Compte administratif 2010

Pour la section de fonctionnement

Les dépenses 2010 sont en diminution de 6,11 % (- 41 098 €) par rapport au budget prévisionnel.

Les recettes 2010 sont en augmentation de 2,43 % (+ 19 900 €) par rapport aux prévisions.

Un autofinancement de 286 737,36 € permettra d'affecter 225 792,26 € à la section d'investissement pour l'exercice 2011. La balance de la section de fonctionnement restera excédentaire de 60 945,10 €.



Charges de fonctionnement	Réalisations 2010
charges à caractère général	193 340 €
charges de personnel	314 614 €
autres charges de gestion courante	84 701 €
charges financières	38 408 €



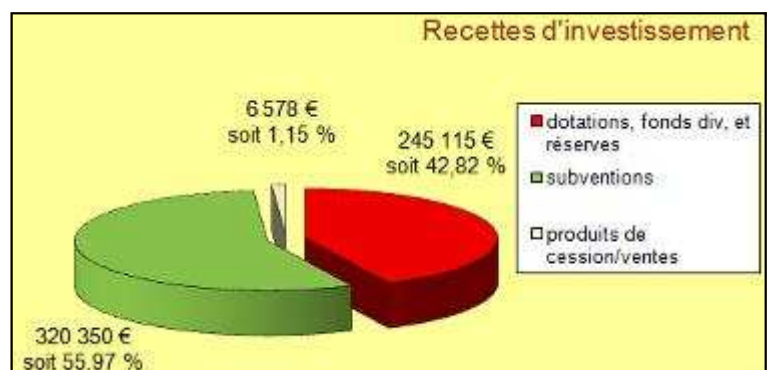
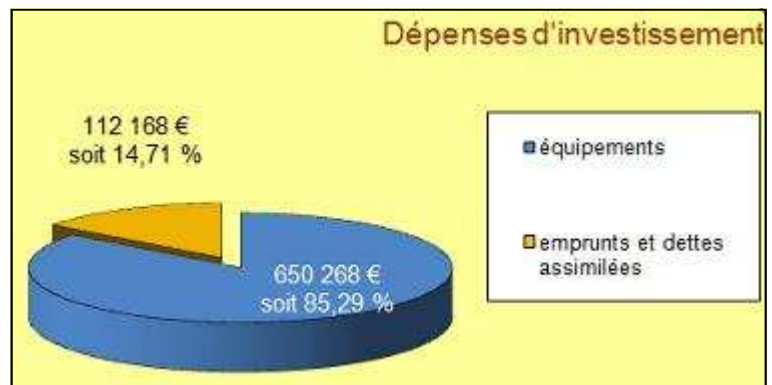
Produits de fonctionnement	Réalisations 2010
produits gestion courante	7 961 €
produits service du domaine	43 113 €
impôts et taxes	619 541 €
dotations, subventions et participations	140 387 €
autres produits gestion courante	27 554 €

Pour la section d'investissement

Les programmes inscrits sur l'exercice budgétaire 2010 ont été réalisés en fin d'année ; les subventions de ces opérations ont été demandées auprès du conseil général, du conseil régional et de l'État et seront versées au cours du premier trimestre de l'exercice budgétaire 2011.

Les restes à réaliser 2010 votés en recettes/dépenses, l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement voté aux comptes de résultats, font bénéficier la section d'investissement d'un excédent de 35 767,50 €.

La continuité d'une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement et l'augmentation de l'autofinancement de la commune nous garantissent une balance générale des comptes 2010 excédentaire de 96 712,60 €.



En 1985, vingt et une communes s'unissaient pour former le premier parc naturel d'Ile-de-France, celui de la Haute vallée de Chevreuse. Aujourd'hui, sous l'impulsion de la région, ce sont 52 communes, dont Poigny, qui ont choisi de se regrouper au sein d'un nouveau parc trois fois plus grand, à cheval sur deux départements et englobant le massif de la forêt d'Yveline.

Ce nouvel ensemble vient compléter un arc de biodiversité qui entoure le sud-ouest francilien, du parc du Vexin français à celui du Gâtinais. Le parc dans sa nouvelle dimension va devenir un interlocuteur plus fort face aux grands projets d'aménagement qui bordent notre territoire, comme l'OIN de Saclay et le Grand Paris.

2011 sera aussi l'année du redécoupage territorial du sud-Yvelines, par le renforcement de l'intercommunalité et son extension probable à d'autres communes ou groupements de communes limitrophes. Ces deux faits majeurs, dynamiques, indépendants mais imbriqués, vont avoir un impact important sur l'avenir de notre commune.

Le parc, par ses actions sur l'environnement, l'urbanisme, le paysage et le patrimoine, nous aidera à conserver cette identité à laquelle nous tenons tant et, d'un autre côté, l'intercommunalité nous permettra de profiter du développement économique du territoire et de la mise en place d'équipements sociaux, sportifs et culturels que nous ne pourrions pas nous offrir sans cette mutualisation.

Un avenir en commun est en marche et une identité territoriale est en train de se créer. À nous de participer activement à ces changements et d'en faire une opportunité pour Poigny-la-Forêt.

Thierry Convert

Finances	2
- Compte administratif 2010	
Édito	3
Voirie - Entretien - Bâtiments	4
- La route de Rambouillet fait peau neuve - La vitesse s'affiche et s'analyse à Poigny !	
Affaires sociales - Santé	5
- Galette des seniors	
Vie scolaire - Petite enfance	5
- Cross de l'école Hériot - Retour sur le Noël de l'école	
Fêtes et animations	6
- Comité des fêtes indépendant - Exposition de peintres/sculpteurs - Carnaval de Poigny : samedi 26 mars	
Jeunesse - Sport - Vie associative	8
- Ouverture du centre de loisirs - Les Rencontres de Poigny - La Gaule grésillonnaise	
Les temps forts du conseil	11
- Délibérations votées par le conseil municipal	
Environnement	13
- Que deviennent les pneus usagés ? - Composter c'est gagner !	
Les échos de la mairie	14
- État civil - Le centre de loisirs a son directeur	
Syndicats intercommunaux	15
- SIAEP - SITERR	
CCPFY	17
- Parc d'activité Bel-Air-la-Forêt	
Parc naturel régional	18
- Le parc naturel régional et son extension	
Dossier du mois	20
- Entretien hivernal : salage ... une réflexion s'impose	



La route de Rambouillet fait peau neuve

Au terme de six mois de chantier, la route de Rambouillet a retrouvé sa « tranquillité ». Parée de nouveaux lampadaires et de trottoirs permettant aux piétons de se déplacer confortablement et en toute sécurité, elle offre à l'entrée de notre village un nouveau visage, plus accueillant encore. Nous tenons à remercier les riverains pour leur compréhension et plus particulièrement M. Rault qui a eu la gentillesse de mettre son terrain à la disposition des entreprises pour faciliter la logistique du chantier.

A noter : un certain nombre de riverains dont les bateaux n'étaient pas prévus au marché ont pu

profiter de la présence des entreprises pour faire aménager leur bateau à leurs frais.



Plan de financement des travaux

Montant des travaux	total TTC	Subventions					Restes à la charge de la commune
		conseil général	ERDF (R2)	France Télécom	DGE 2010 *	Total	
enfouissement et éclairage public	105 797,15 €	32 488,00 €	18 210,00 €	5 300,00 €	14 642,00 €		
assistance à maîtrise d'ouvrage	7 534,80 €						
sous-total	113 331,95 €	32 488,00 €	18 210,00 €	5 300,00 €	14 642,00 €	70 640,00 €	42 691,95 €
travaux trottoirs	108 984,31 €						
assistance à maîtrise d'ouvrage	13 275,60 €						
sous-total	122 259,91 €	81 779,20 €				81 779,20 €	40 480,71 €
TOTAUX	235 591,86 €	114 267,20 €	18 210,00 €	5 300,00 €	14 642,00 €	152 419,20 €	83 172,66 €
Fonds de compensation de la TVA Recettes N+1ou 2						36 516,73 €	- 36 516,73 €
						188 935,93 €	46 655,93 €

* Dotation globale d'équipement

La vitesse s'affiche et s'analyse à Poigny !

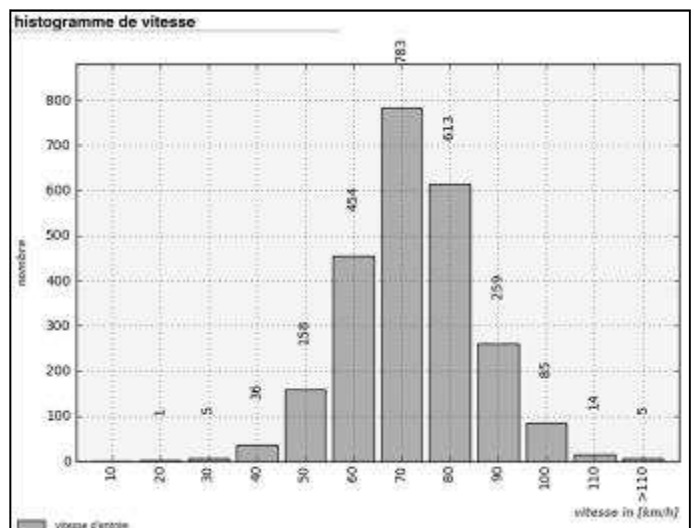
Depuis quelque temps vous avez pu constater la présence dans notre village d'un panneau indicateur de vitesse (cinémomètre) tout d'abord installé route de Rambouillet puis route d'Epéron. Ce dispositif a pour but d'avertir les automobilistes roulant trop vite et de les inciter à ralentir. Il permet également de relever des informations qui montrent qu'en une semaine, route d'Epéron, 91,7% des véhicules ayant emprunté cette route départementale (voir histogramme ci-contre) étaient en excès de vitesse (> 50 km/h) !

Ce panneau amovible sera régulièrement déplacé afin de réaliser des opérations de sensibilisation et des relevés statistiques à des endroits où la vitesse fait régulièrement l'objet de plaintes des riverains : en face de la salle polyvalente, route de la Prairie, route de Saint-Léger en face du stade et devant les Feuillettes, route des Basses-Mesures aux abords du centre équestre...). Frédéric Cottier, maire adjoint responsable de la voirie, fera un point dans quelques



mois afin d'engager une réflexion sur les moyens de faire baisser la vitesse aux endroits qui se révéleront les plus dangereux.

Route d'Epéron, à côté de la maison de retraite.





Affaires sociales - Santé

Galette des seniors

Le 20 janvier a eu lieu la galette des rois des seniors de Poigny-la-Forêt. Une soixantaine de fidèles se sont retrouvés autour de M. Antoine Huet (boulangier, pâtissier), fils de « Jacquot », ancien bien connu de notre village. Claude Vatran, toujours présent et serviable, a joué les DJ avec des CD achetés par le CCAS qui semblent avoir été appréciés par les danseurs ... Une bonne après-midi, chaleureuse et amicale grâce à la participation de toute l'équipe du CCAS.

La galette était bonne et l'ambiance aussi !

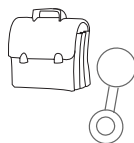


Les rois et la reine.

Locataire Ferme Bucher

À la suite de la commission d'attribution d'un logement T3 à la ferme Bucher, la Sogemac a choisi un des trois dossiers que nous avons présentés. Il a été accordé à Mme Sandrine Chavanon qui est enchantée d'emménager avec

son bébé de huit mois. Nous recommandons aux jeunes qui seraient intéressés de se mettre en rapport avec la mairie pour déposer un dossier (ils sont traités à partir de leur date d'arrivée), au cas où d'autres logements se libéraient.



Vie scolaire - Petite enfance

Cross de l'école Hériot de La Boissière-École : les écoliers pugnénéens rentrent vainqueurs !



Entraînée par un pro, la fine équipe de Poigny a montré qu'au-delà d'une « tête bien faite » elle a aussi des jambes !

Le mardi 25 janvier, par un temps humide mais pas trop froid, les deux classes élémentaires de Poigny-la-Forêt sont allées disputer un cross dans le parc du château de l'école Hériot à la Boissière-École.

Les courses étaient programmées en fonction de l'âge et du sexe des enfants. Au final, sur 6 courses, nos jeunes athlètes ont remporté 14 médailles : 5 médailles d'or, 5 médailles d'argent et 4 de bronze ! Un beau succès...

Bravo à tous, y compris aux non médaillés : ils se sont tous bien comportés, courant du mieux qu'ils pouvaient et ont fait honneur à Pierre de Coubertin car l'important, c'est de participer !

Retour sur le Noël de l'école

Ce samedi 11 décembre, c'était Noël avant l'heure pour les enfants de l'école. Et le programme était chargé pour les grands comme pour les petits. Dès le début de l'après-midi, les parents ont pu apprécier les talents de leurs enfants avec toutes les créations présentées et vendues lors du marché de Noël au profit de la caisse des écoles. Et quel succès !

Les enfants ont ensuite chanté en canon « et sans le vouloir », *dixit* l'enseignante, différents chants de Noël, avant de laisser la place à Magic Moulla et Margaux pour un spectacle de magie qui s'est achevé en apothéose, puisqu'ils ont fait apparaître le

Nos petits toujours aussi craquants.



père Noël ! C'était d'autant plus magique, que ce dernier avait apporté de beaux livres en cadeau... Le père Noël de l'école encourage toujours les enfants à lire car c'est un père Noël très studieux ! Une fois les cadeaux distribués, tout ce petit monde a profité d'un bon goûter composé des gâteaux confectionnés par les mamans. Merci à tous les participants, petits et grands !

Rencontre sportive à Rambouillet

Mi-février, les enfants des classes de CE2-CM1 et de CM2 ont participé à une rencontre sportive amicale sur le thème de l'ultimate... Késako? Le nouveau nom, plus tendance du freesbee qui adopte un look, à trois branches. Mais le principe demeure le même : envoyer cette petite soucoupe de plastique à un endroit X alors qu'elle se dirige généralement vers un endroit Y !

Les équipes se composaient d'enfants de Poigny, mais aussi de Raizeux et de l'école de la Louvière à Rambouillet qui accueillait les sportifs dans son gymnase. Les équipes devaient donc enchaîner six ateliers et tenter de gagner des points. Pas si évident lorsque le fameux ultimate est aussi rebelle

que le freesbee ! Peu importe, la rencontre était amicale et tous les enfants se sont bien amusés.



Tout l'art est dans la manière d'envoyer l'ultimate.



Fêtes et animations

Comité des fêtes indépendant

C'était la troisième édition de la soirée salsa le 12 février, avec le groupe Aguaserro Caliente. Onze musiciens sur scène et deux chanteurs, l'ambiance était très "caliente", chaleureuse, dirons-nous.

A présent le groupe a ses fans à Poigny et aux alentours. Des danseurs de salsa de toute la région ont rejoint la salle des fêtes pour l'occasion. Plus de 120 personnes ont participé à la fête.

Les fajitas, crêpes à la viande, réalisées

par l'équipe du CFI ont eu beaucoup de succès, comme les cocktails, « maison » eux aussi.

Tous les danseurs des cours de salsa de Poigny ont accompagné leur professeur qui était également de la fête.



Exposition de peintres/sculpteurs

L'amicale du personnel communal organise, le dimanche 20 mars de 10h à 18h, une exposition de peintres/sculpteurs, à la salle du Marais.

Nous comptons sur votre présence pour encourager ces artistes.

Une buvette et une restauration rapide (sandwichs, gâteaux) seront sur place.



Carnaval de Poigny : samedi 26 mars



Carnaval 2010

Comme tous les ans, depuis déjà deux ans, nous donnons rendez-vous à 10h, devant la salle du Marais à tous les Pugnénéens ayant des envies de fête. Tout le monde est invité à se déguiser, à se maquiller, à se parer d'un chapeau rigolo pour participer au défilé du carnaval de Poigny et danser au rythme des tambours de la Btucada de la MJC de Rambouillet. Les enfants de

l'école, en tête de peloton, derrière l'orchestre participeront à cette joyeuse parade qui partira de la salle du Marais en direction de la mairie pour ensuite remonter la route de Saint-Léger. La boucle s'achèvera par la route de la Prairie pour revenir au point de départ.

Monsieur Carnaval sera aussi de la promenade et ne résistera pas à un feu de joie sur la place derrière la salle du Marais, dans le but de chasser l'hiver, au moins pour neuf mois ! A l'issue de la matinée, brioches et jus de fruits seront

offerts par la caisse des écoles.

Amis Pugnénéens qui habitez sur le parcours du défilé, n'hésitez pas à venir admirer cette troupe colorée qui passera près de chez vous, à grand renfort de musique entraînante.

Nous comptons sur votre enthousiasme et votre présence !

Laura Bogdanovic, vous connaissez ?

Laura fait partie de l'équipe de coiffeuses bénévoles qui assurent coupes et brushing lors des soirées Téléthon de Poigny. Elle est aussi pugnénienne.

Depuis samedi 29 janvier, elle est devenue l'une des deux dauphines de la reine du Muguet, élue lors du traditionnel bal du muguet à Rambouillet. Âgée de 21 ans, elle



travaille à « l'Atelier coiffure » de Rambouillet. Elle était la candidate de l'association des commerçants.

Cette jeune élue, dont la famille pugnénienne peut être très fière, représentera le charme de notre village aux côtés de la reine 2011.

De gauche à droite, Claire Lechaudelec, 1^{ère} dauphine
Laurie Ganot, reine du Muguet
Laura Bogdanovic, 2^{ème} dauphine



- Jeunesse - Sport - Vie associative

Nouveau - Nouveau - Nouveau - Nouveau - Nouveau - Nouveau

Avril ... évènement à Poigny !

Ouverture du centre de loisirs

Première session :
du 11 au 15 avril 2011
(1^{ère} semaine des
vacances de Pâques)

(ALSH Accueil de Loisirs Sans Hébergement)
À Poigny-la-Forêt pour les enfants de 3 à 11 ans.

- Ce centre de loisirs sera ensuite ouvert les **trois premières semaines de juillet, la dernière semaine d'août, la première semaine** de toutes les **petites vacances scolaires**, ainsi que les **mercredis** durant les périodes scolaires.
- Il se situera dans les locaux de la garderie actuelle et utilisera les locaux de l'école ainsi que dans toutes les structures de plein air de la commune.
- Il accueillera les enfants âgés de **3 à 11 ans**.
- **Attention le nombre de places est limité à 20 enfants.**
- Horaires d'ouverture : de 7h30 à 18h30.
- Tarifs

Tarifs	de base par jour	semaine complète (5 jours)	hors commune
1 enfant	22 €	100 €	22 €
à partir du 2 ^{ème} enfant	20 €	95 €	22 €

- Les tarifs ci-dessus comprennent le repas à la cantine et le goûter.
- **Les dossiers d'inscriptions pour les vacances de Pâques sont à retirer en mairie jusqu'au 29 Mars 2011.**
- Date limite de dépôt des dossiers d'inscription le **30 Mars 2011**.
- **Attention**, les inscriptions seront enregistrées en fonction de la date de dépôt des dossiers.

Pour plus de renseignements

Merci de contacter le secrétariat de mairie au 01 34 84 71 20 ou
Mme Christine Durivault : chrisdepoigny@gmail.com

Listing jeunes

La mairie reçoit énormément d'informations concernant les enfants et les jeunes que nous ne pouvons pas leur « faire suivre ». C'est regrettable, car il existe de multiples structures, salons, manifestations et programmes d'activités qu'il pourrait être utile de porter à leur connaissance.

Afin de pouvoir leur communiquer ces informations de manière plus sélective, efficace et directe, nous vous avons adressé un mail en janvier dernier. Pour compléter les réponses

déjà reçues, merci de nous communiquer par mail ou courrier les informations suivantes à l'attention de Mlle Mélanie Huet : melanie.huet@poigny78.fr

Nom-Prénom - Tél du jeune - Age - Date de naissance - Établissement scolaire fréquenté - Adresse - Mail parents - Tél maison parents - Tél portable parents

NB : ces informations resteront strictement confidentielles.

Yvelines campus : l'aventure continue

« Cette semaine a été riche en activités. Nous avons fait de la voltige, de l'équitation, de l'attelage, du break dance, du VTT, de la photo, de la grimpe d'arbres, des effets spéciaux, du théâtre et plein d'autres activités.

Les animateurs et l'encadrement étaient très sympas !

Malgré le temps pluvieux, on s'est éclaté.

Vivement les vacances d'avril !!» *Les jeunes.*

Prochaines sessions d'Yvelines campus au haras national des Bréviaires :

➤ deuxième semaine des vacances de Pâques du lundi 18 avril au vendredi 22 avril. **Inscription possible dès maintenant.**

➤ trois premières semaines de juillet

Contact :

Christine Durivault : chrisdepoigny@gmail.com

ou 06 21 86 76 51



De haut en bas et de gauche à droite : Tom, Algis, Paruline, Clémence, Allamanda, Emma et Fanny.

Les Rencontres de Poigny

L'édition de janvier consacrée à la gestion durable des forêts a connu une belle affluence : plus de 80 personnes sont venues débattre avec Bruno de Groulard, ONF, Thierry Clerc et Daniel Schildge, exploitants forestiers, Philippe Saint-Martin, élu de Saint-Léger-en-



Un sujet qui a passionné une audience nombreuse.

Yvelines et Serge Chevalier, naturaliste. Au fil des discussions, les habitants et amoureux de la forêt ont fait part de leur inquiétude, voire de leur colère, quant à l'état actuel et à venir de la forêt de Rambouillet. Sont mises en cause les coupes « à blanc », la disparition de la

biodiversité (moins d'essences sont replantées) et la forte diminution de la population des cervidés.

Vendredi 18 mars : OGM tout s'explique

Christian Vélot, docteur en biologie et maître de conférences en génétique moléculaire à l'université Paris-Sud, viendra nous présenter les multiples facettes des OGM et tous leurs domaines d'utilisation et d'application. OGM et recherche fondamentale, OGM et médecine, OGM et industries, OGM et agro-alimentaire, autant de domaines que Christian Vélot passera en revue. C'est avec des expressions imagées, des métaphores audacieuses et croustillantes et quelques notes d'humour que Christian Vélot nous expliquera, avec pédagogie et simplicité, dans un langage accessible à tous, les aspects scientifiques et sociétaux des OGM en s'appuyant sur des exemples concrets.

Rendez-vous vendredi 18 Mars à 20h30 à la salle du Marais, entrée gratuite.

Sortie forêt

Après le débat sur la gestion durable de la forêt, organisé dans le cadre des "Rencontres de Poigny", nous vous proposons une balade suivie d'un pique-nique avec Daniel Schildge pour guide, Afin de découvrir la forêt pugnénienne et de parler de son exploitation. Le **dimanche 15 mai**, rendez-vous à 11h, route des Bréviaires. Prévoir son pique-nique.

Merci de vous inscrire au 01 34 86 34 82 ou sur fvernet78@gmail.com

Le lieu précis du RDV vous sera communiqué lors de votre inscription. A bientôt !

La Gaule grésillonnoise rempoissonne l'étang

C'est chose faite. La Gaule grésillonnoise, le club de pêche de Poigny-la-Forêt, a procédé au rempoissonnement de son étang. L'opération devenait nécessaire, car depuis des lustres les pêcheurs émérites ont rempli leurs bourriches et les prédateurs leurs panses et ainsi vidé l'étang de sa faune piscicole. Les établissements Vasseur, pisciculture voisine, ont mis à profit leur passage dans les parages rambolitains pour faire une halte généreuse au mois de janvier dernier, le 14 très exactement, aux abords du plan d'eau de la salle du Marais. En effet, ce sont près de 170 kilos de poissons qui sont passés des bacs du camion aux eaux fraîches de l'étang



dont : 100 kilos de gardons frétilants, 30 kilos de tanches nonchalantes et 40 kilos de carpes bondissantes. Et les poissons sont de toutes les tailles ! De quoi augurer une belle saison de pêche aux émotions garanties. Il est à noter que, d'un coût important pour une association villageoise, ce rempoissonnement a été possible avec l'aide généreuse de deux entreprises locales - Les aménagements d'espaces verts Laurent Breton et L'ardoise au zinc - dont les

patrons, Laurent Breton et Xavier Molinas, ainsi que leurs enfants, sont de fidèles adhérents de notre association. Celle-ci est ouverte à tous et tout un chacun peut nous rejoindre. Nos tarifs d'adhésion sont inchangés depuis le début de ce

Les cotisations

- 16 € pour un adulte
- 7 € pour un jeune de - de 16 ans
- 20 € pour une carte familiale

siècle. Cette adhésion donne accès au plan d'eau toute l'année (appâts à la charge des pêcheurs). De plus, deux concours de pêche à la truite - activités familiales très prisées - sont organisés durant la saison, dont l'un durant la fête villageoise de la Saint-Fort.



Patrice Aubin, trésorier du club de pêche (au premier plan) et Laurent Breton ont déversé les nombreuses bassines de poissons - 170 kilos au total - dans l'étang de Poigny-la-Forêt.

Gym à Poigny

L'assemblée générale de l'association Gym à Poigny s'est déroulée le 19 janvier 2011. Cette année, nous comptons 45 adhérents répartis sur deux cours le matin et deux cours le soir ainsi que sur les cours pour les élèves de l'école Beth Elicheva.

En raison de la diminution du nombre d'adhérents cette année, une étude sera menée sur le maintien des cours du jeudi matin.

Un grand merci à Sandrine qui a assuré les cours pendant plusieurs semaines en remplacement de Cécile.

Le bureau a été réélu, il est composé de Christine Aubin (présidente), Nathalie Syrovatsky (trésorière) et Chantal Marchand (secrétaire).

L'assemblée s'est terminée



autour d'une galette des rois qui a couronné Sandrine, notre prof à la demande.

Rappel

L'adhésion à l'association est possible à tout moment, n'hésitez pas à venir essayer un cours.

Créneaux horaires proposés

Lundi	20h30 - 21h30
Mardi	10h - 11h
Mercredi	20h30 - 21h30
Jeudi	10h30 - 11h30

Pour tous renseignements

C. Aubin : 01 34 84 78 82
N. Syrovatsky : 01 34 84 77 26
C. Marchand : 01 34 85 74 03

Concours de peinture de rue Appel aux jeunes artistes de Poigny-la-Forêt

Objectif

Repeindre l'extérieur des deux abris-bus situés place Maurice-Hude et route de Saint-Léger, près du cimetière. En outre, un élément particulier du dessin extérieur sera choisi pour décorer, en rappel, l'intérieur des abris-bus.

Qui ?

Concours réservé aux jeunes de Poigny de moins de 25 ans.

Comment ?

Faire parvenir avant le **30 mai 2011** à la mairie, une maquette ou des dessins sur un format de votre choix (vous pouvez présenter plusieurs projets si vous le souhaitez)

Attention : les dessins et/ou maquettes doivent tenir compte de la forme des abris-bus.

Thème

La nature et la forêt. Les projets devront respecter l'esprit champêtre du village, mais pourront être figuratifs ou abstraits, selon votre inspiration, en évitant le style « tags urbains ».

Choix des œuvres

Un jury composé d'élus, de membres du personnel communal, d'habitants, de peintres ou enseignants et de jeunes de Poigny sera constitué. Il se réunira courant juin pour choisir le ou les projets.

Mise en œuvre sur les abris-bus

Les peintures seront réalisées par leur(s) auteur(s) sous la houlette des professeurs de l'association Lez'arts.

A vos crayons et que le plus beau projet gagne !!!



Les temps forts du conseil municipal

L'équipe municipale vous présentera son bilan de mi-mandat le 5 mai 2011
à la salle du Marais, à 20h.

Délibérations du conseil municipal en date du 17 décembre 2010

● Contentieux la Lisière :

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention, autorise Mme le maire à se constituer partie civile, au nom de la commune, dans le cadre de cette affaire portée auprès du tribunal correctionnel.

● Cession d'une partie du chemin rural N° 3 au profit de la SCI Lisikora :

Pour régulariser une parcelle du chemin rural n°3 inutilisée depuis 1969, après avoir lancé la procédure de cession et l'enquête publique, le conseil municipal, à l'unanimité (1^{ère} délibération) et à l'unanimité moins une voix et deux abstentions (2^{ème} et 3^{ème} délibérations du 26 janvier 2011), autorise Mme le maire à signer l'acte de cession pour un euro symbolique avec la SCI LISIKORA.

● Décision modificative N° 5 du budget communal 2010 :

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote la dernière modification de l'exercice budgétaire 2010, afin de régulariser les dernières écritures comptables (suite au versement du fonds de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation) concernant les programmes d'investissements en cours, ceux définitivement clôturés et les écritures liées à l'achat du tracteur.

● Restes à réaliser 2010 :

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les Restes à réaliser 2010 - recettes et dépenses - de la section d'investissement pour permettre le paiement des factures des programmes en cours, la réception des recettes demandées auprès du conseil général, de la région et de l'État et le versement de l'emprunt contracté auprès du Crédit agricole pour l'achat du tracteur, avant le vote du budget communal 2011.

Délibérations du conseil municipal en date du 26 janvier 2011

- **Télétransmission des actes administratifs - signature d'une convention avec le préfet des Yvelines :** _____

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le maire à signer la convention avec le préfet des Yvelines pour permettre la transmission des actes administratifs (délibérations, arrêtés) au contrôle de légalité.

- **Restes à réaliser 2010 de l'assainissement :** _____

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote l'affectation des restes à réaliser 2010 sur le programme en cours - Schéma directeur d'assainissement - pour permettre le paiement des factures de cette opération.

- **Convention de numérisation du plan cadastral de la commune :** _____

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le maire à signer la convention avec la direction des services fiscaux des Yvelines, en partenariat avec le conseil général du département, pour la réalisation de la digitalisation du plan cadastral de la commune.

- **Projet centre de loisirs sans hébergement (CLSH) : présentation du projet éducatif :** _____

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le maire à présenter le projet éducatif à la direction départementale de la cohésion sociale des Yvelines pour obtenir l'agrément nécessaire à l'ouverture du CLSH prévue pour la première semaine des vacances de Pâques.

Urbanisme

Demandes préalables	Objet	Avis
Madame Patricia HUAN	création d'un velux sur une maison édifée sur la parcelle B 2011	Décision favorable par arrêté du maire le 26 novembre 2010
	Construction d'un abri de jardin sur la parcelle B 2010	Décision de non opposition délivrée le 26 janvier 2011
	construction d'un abri de jardin sur la parcelle B 2011	Décision de non opposition délivrée le 26 janvier 2011
Monsieur GOLLINO	extension d'une maison d'habitation	Décision favorable par arrêté du maire le 25 janvier 2011
ORANGE France	installation d'un relais comprenant quatre antennes sur un pylône existant et création d'un espace technique radio	Décision de non opposition délivrée le 26 janvier 2011
Déclaration d'intention d'aliéner	Objet	Décision
Consorts FORNASIER	Vente d'une maison d'habitation 29, route de Rambouillet	La commune décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur cette transaction, le 17 décembre 2010
Mr et Mme GRIGY	Vente d'une maison d'habitation 35, route de Saint-Léger	La commune décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur cette transaction, le 17 décembre 2010
Mme EDWARDS	Vente d'une maison d'habitation 11, route de Saint-Léger	La commune décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur cette transaction, le 26 janvier 2011
Permis de construire	Objet	Décision
SCI SZ Monsieur PEROLI	extension d'une maison d'habitation et réalisation d'une piscine couverte	Décision favorable par arrêté du maire le 14 décembre 2010
Monsieur CORNET	réhabilitation d'un garage et création d'un atelier	Décision favorable par arrêté du maire le 18 décembre 2011



Photovoltaïque : s'engager en toute confiance

60 000 installations photovoltaïques sont aujourd'hui raccordées au réseau EDF et autant sont en attente, malgré le coup de frein fiscal annoncé par les pouvoirs publics et la mauvaise presse faite à certains installateurs qui se déclarent professionnels sans en avoir l'expertise.

En 2009, sur les 2000 installations contrôlées par le comité national pour la Sécurité des usagers de l'électricité (Consuel), 51 % présentaient des non-conformités, dont 72 % un risque d'électrocution et 28% un risque d'incendie ! (1)

Autant dire qu'il y a de quoi décourager les personnes qui seraient tentées par cette énergie renouvelable. Pour les aider dans leurs démarches et analyser la qualité des offres et la cohérence des devis, un groupement de particuliers producteurs

d'électricité photovoltaïque (GPPEP) s'est formé en 2009. Il propose sur son forum, une liste des éléments qui doivent figurer au devis et surtout les bonnes questions à poser à l'installateur consulté. Par ailleurs, une attestation de conformité délivrée par le Consuel est désormais obligatoire pour les installations produisant de l'électricité photovoltaïque avant chaque raccordement au réseau (2). Le Consuel effectue par la suite des contrôles à l'aveugle à raison d'un contrôle sur trois installations. En cas de dysfonctionnement, l'installateur doit y remédier et prendre en charge le coût du contrôle de conformité.

(1) Source : Smaclinfos octobre 2010

(2) Décret n°2010-301 du 22 mars 2010 (J.O. du 23 mars 2010)

A vérifier avant de choisir un installateur

- L'installateur doit avoir une assurance décennale concernant la pose des panneaux photovoltaïques.
- L'installation terminée, il doit obtenir une attestation de conformité par le Consuel.
- Il doit être certifié QualiPV.

Source GPPEP

Pour en savoir plus

<http://www.gppep.org/>

<http://www.erdfdistribution.fr>

<http://forum-photovoltaïque.fr/>

<http://tinyurl.com/6bjmfv> (analyse financière d'une installation photovoltaïque)

Que deviennent les pneus usagés ?

Lors de la dernière édition de l'opération « nettoyons la nature » les enfants de l'école de Poigny ont déniché un pneu de tracteur que les employés municipaux n'ont pas pu déposer en déchetterie, car la filière de recyclage et de valorisation de ce type de déchet passe par les détenteurs (garages par exemple) et distributeurs de pneus ou l'éco-organisme Aliapur.

Ainsi, en 2008, 300 309 tonnes de pneus ont été collectés auprès de 40 000 sites de stockage. Ils ont été valorisés dans l'un des 27 centres valorisateurs situés principalement en France, en Suède, en Finlande et au Maroc, après avoir été regroupés, triés et préparés à leur valorisation sur des sites intermédiaires de transformation.

Du pneu au gazon synthétique ou à l'énergie

Les pneus usagés peuvent être réutilisés de différentes façons : valorisation énergétique en cimenterie, fonderie, aciérie, chaufferie urbaine ou encore fabrication de granulats pour bassins de rétention, bassins infiltrants, objets moulés, sols synthétiques et équestres.

Prenons l'exemple du gazon synthétique avec des pneus usagés. Pour recouvrir un terrain de football, il faut recycler environ 250 tonnes de pneus, soit 35 000 pneus de voiture. De la sorte, sur chaque terrain, on économisera de surcroît la masse d'eau nécessaire pour 6 400 douches et pour l'entretien annuel l'équivalent de la consommation d'énergie

pour le chauffage de 27 logements moyens, soit 540 000 Kw. De même, le broyat de pneu peut-être une alternative au chauffage au charbon. Dans ce cas il permet d'économiser par habitation l'équivalent de l'émission annuelle de CO² générée par 10 000 véhicules récents émettant 130 g de CO² par km et parcourant 12 000 km par an.

Ainsi, « quelle que soit la voie de valorisation étudiée et quel que soit l'impact auquel on s'intéresse, la valorisation des pneus en fin de vie se traduit dans la majorité des cas par un bénéfice environnemental significatif », indique Aliapur. De bonnes raisons de ne pas abandonner sans scrupules des pneus usagés dans la nature !



Composter c'est gagner !



Notre commune compte environ 450 foyers vivant quasiment tous en résidence individuelle et disposant par conséquent d'un terrain pouvant accueillir un, voire deux éco-composteurs, dans le but de valoriser

Le Grenelle de l'environnement souhaite porter le taux de recyclage des déchets organiques des collectivités et des ménages à 35 % en 2012 et 45 % en 2015. Car, actuellement, l'industrie française de traitement des déchets ne fait que très peu de place aux procédés de valorisation des matières organiques (6,4 % sont valorisés) en raison des difficultés à faire le tri des déchets putrescibles dans les ordures ménagères.

Il faut donc prendre le problème à la source et développer le tri et le compostage, afin de valoriser une partie des déchets organiques et végétaux au niveau des ménages.

Dans les villages comme le nôtre, la typologie d'habitation nous permet de participer activement à la valorisation des ces déchets par le compostage. Si vous souhaitez y contribuer n'hésitez pas à demander vos deux éco-composteurs en mairie !

les déchets organiques de cuisine et une partie des déchets verts. Depuis la mise à disposition, en 2003, par le SICTOM de ces éco-composteurs (deux par foyers), notre commune en a distribué 106 pour un potentiel optimal d'environ 880 soit un taux d'équipement de 12 %.

Appel aux éco-composteurs « pratiquants »

Si vous souhaitez partager votre expérience et vos « trucs et astuces » pour réussir un bon compost grâce aux éco-composteurs, merci de vous faire connaître auprès du secrétariat de mairie, afin que nous puissions recueillir votre témoignage pour de futurs numéros de Poigny Pour Vous !

Eco-composteurs livrés sur notre commune

2003	2004	2005	2006
10	16	5	0
2007	2008	2009	2010
6	10	56	3

2 avril - Conférence - atelier : Paillage

Paillage, une bonne pratique en toute saison

Rendez-vous de 9h30 à 12h30
le samedi 2 avril,
à la salle du Marais

Avec la participation de Stéphane Lorient (PNR), spécialiste et pratiquant chevronné du paillage.



Après un exposé d'une heure, mise en pratique sur le terrain. Prévoir vos gants et votre sécateur !



Les échos de la mairie

État civil

- Décès -

Saverio PISCHETOLA (59 ans) le 28 janvier 2011, à son domicile, 3 allée des Garennes
Gérard DUPONT (56 ans) le 23 février 2011, domicilié 52 route d'Épernon



- Mariage -

Le 7 mars 2011 entre M. Alberto DI MEO et Mme Nicole COURONNE, domiciliés 8 route de la Prairie

Le centre de loisirs a son directeur

La municipalité est ravie d'accueillir M. Loïc Lechat qui va rejoindre notre équipe en qualité de directeur du nouveau centre de loisirs de Poigny-la-Forêt et d'animateur de la Junior Association Ado Génération.

Ce trentenaire qui pratique la musique depuis 14 ans et qui a une formation de bassiste, est très éclectique. Il est membre de plusieurs groupes musicaux dans des genres très différents.



Gageons que grâce à lui, les oreilles de nos jeunes Pugnéens vont définitivement s'ouvrir à la musique et qui sait, peut être susciter des vocations ? Il sera associé à Monique Goimier, déjà en poste au sein de la mairie, pour encadrer les enfants et leurs faire découvrir de nombreuses activités d'éveil. Un duo très complémentaire auquel nous souhaitons une belle réussite dans leurs nouvelles missions.



Syndicats intercommunaux

SIAEP : campagne de changement des branchements plomb à Poigny

Vous êtes nombreux à avoir reçu, ou vous recevrez prochainement, un courrier de Veolia pour une prise de rendez-vous destinée à vérifier si votre compteur est raccordé au réseau par un branchement plomb. L'entreprise Veolia est en effet mandatée par le syndicat intercommunal d'Adduction d'eau potable de la forêt de Rambouillet (SIAEPFR) pour réaliser cette campagne de changement des branchements plomb sur les communes, dont Poigny.

Une obligation réglementaire

Cette campagne répond aux exigences de la législation en matière de teneur en plomb dans l'eau potable (1). L'abaissement de la norme de la teneur en plomb dans l'eau du robinet de 25µg/l en 2003 à 10µg/l avant décembre 2013, a pour but d'améliorer la protection des populations les plus vulnérables et en particulier les jeunes enfants.

1 900 branchements à changer

Ainsi, sur 5 ans, le SIAEP a programmé le renouvellement de plus de 1 930 branchements en plomb dont 190 sur Poigny. Si certains ont déjà été changés sur notre commune (préalablement aux travaux de voirie intervenus notamment dans le cadre du programme triennal) la majorité

des branchements devraient être contrôlés et pour ceux qui le nécessitent, changés, sur la campagne 2011/2012.

En pratique...

Lors de sa visite, le technicien de Veolia vérifie la nature du tuyau qui raccorde l'installation au réseau et, en cas de branchement plomb reliant le compteur d'eau au réseau public, établit un état des lieux, réalise des photos et programme les travaux dont le coût (2) est intégralement pris en charge par le SIAEP. Un courrier d'information est alors adressé au riverain qui doit renvoyer le document d'acceptation signé.

S'il ne souhaite pas que les travaux soient réalisés, il doit, dans ce cas, signer une attestation par laquelle il décharge le SIAEP et Veolia de toute responsabilité en cas de problème de qualité lié au plomb survenant à son domicile. Les travaux nécessitent généralement une interruption de l'alimentation en eau de quelques heures.



(1) Décret du 20 décembre 2001 portant application de la directive européenne du 3 novembre 1998.

(2) Lorsque le branchement peut être changé par tirage le coût du changement est d'environ 1 500 € et s'élève à environ 2 200 € lorsqu'il est nécessaire de procéder à l'ouverture de tranchées.

SITERR : A l'attention des usagers des cars scolaires Plan alerte neige SMS

Depuis octobre dernier, le SITERR (syndicat intercommunal de Transport et d'équipement de la région de Rambouillet) a mis en place un système d'alerte des usagers de cars scolaires Veolia en cas de neige. Il vous permettra de recevoir directement un SMS et/ou un mail vous annonçant l'état du trafic des cars concernant vos enfants.

Il s'agit de s'inscrire directement sur le site internet du SITERR et d'activer l'alerte neige. Il semblerait que certaines personnes n'aient pas finalisé leur inscription, nous vous invitons donc à bien poursuivre la procédure :

1/ inscription sur le site : <http://siterr.cityway.fr> où vous remplissez le formulaire d'inscription, en indiquant vos noms, adresses et n° de téléphone,

2/ vous recevez un mail de confirmation qui vous invite à revenir sur ce même site,

3/ sur ce site, vous configurez vos alertes en rendant « le système actif », il vous sera mis que vous n'avez aucune alerte programmée,

4/ il faut cliquer sur « ajouter une alerte » et sélectionner le numéro de ligne (01 pour la ligne Rambouillet-Méré-La-Queue-lez-Yvelines) en faisant « rechercher »,

5/ vous choisirez alors vos horaires, jours et

périodes et cliquer sur « retour » pour bien vérifier vos données. Vous pourrez également ajouter une nouvelle alerte pour une ligne différente.

Dans le cas où vous souhaitez recevoir le SMS sur plusieurs téléphones, il vous faudra remplir plusieurs inscriptions et renouveler complètement la procédure.

Si vous ne parvenez pas à réaliser cette manœuvre assez compliquée, n'hésitez pas à contacter le SITERR au 01 34 83 68 90.

Virginie Bourdon et Pierre Dubois conseillers municipaux, délégués au SITERR vont également vous contacter prochainement par mail pour un sondage afin de créer une base de données des usagers pugnèens des cars scolaires.



Réforme des collectivités territoriales

Une loi importante pour l'avenir des territoires a été promulguée en décembre 2010. Elle va modifier en profondeur le fonctionnement des collectivités en renforçant les intercommunalités. En voici les principales orientations :

► Élus pour six années au suffrage universel, 3 496 conseillers territoriaux remplaceront, à partir de 2014, les 4 037 conseillers généraux et 1 880 conseillers régionaux actuels. Ils siègeront à la fois au conseil général et au conseil régional.

► Les délégués communautaires actuellement désignés par le conseil municipal seront, à partir de 2014, élus au suffrage universel direct au moment de l'élection municipale et identifiés sur les bulletins de vote par un système de fléchage.

► Le 31 décembre 2011, le schéma départemental de coopération intercommunale devra être arrêté par le préfet. Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI), donc les communautés de communes et communautés d'agglomérations, devront couvrir l'ensemble du territoire. Aucune ville ne pourra rester en dehors de l'intercommunalité au-delà du 1^{er} juin 2013 et, en cas de désaccord, le préfet tranchera.

► Notre communauté de communes *Plaines et forêts d'Yveline*, qui regroupe aujourd'hui quinze communes, va devoir à terme s'élargir aux communes voisines non encore en communauté, voire aux communautés limitrophes existantes. La réflexion est en cours et un groupe de travail a été constitué.

► En favorisant les regroupements, la loi va clarifier les compétences et éviter le cumul de subventions entre département et région. Elle permettra également la réduction du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes en transférant leurs compétences vers les EPCI à fiscalité propre (communautés de communes).

Cette réforme vient compléter celle de la taxe professionnelle -que nous avons abordée lors d'un précédent PPV- et le renforcement de la péréquation (répartition égalitaire des ressources ou des charges) qui sera mise en place à compter de 2012.

Ainsi, la géographie de notre territoire va changer dans les prochaines années dans le but de simplifier notre organisation territoriale, de renforcer la démocratie locale et d'adapter nos collectivités locales à l'évolution de notre pays.

Parc d'activités Bel-Air-la-Forêt



Le Parc d'activité Bel Air- La Forêt sort de terre avec les premiers beaux jours

Les travaux de viabilisation des deux premières phases sont terminés, les voiries sont faites ainsi que les enrobés, les arbres sont plantés et les candélabres sortis de nulle part attendent déjà d'être raccordés.

Les premières parcelles se vendent ou sont réservées, d'ailleurs un premier permis de construire a déjà été délivré et le Parc d'activités accueillera les entreprises qui ont choisi notre territoire pour s'implanter dès l'automne.

Partenariat CCPFY - CCI

Signature du partenariat entre la communauté de communes plaines et forêts d'Yveline (CCPFY) et la chambre de commerce et d'industrie de Versailles Val-d'Oise/Yvelines.

Le jeudi 10 mars 2011, à 9h, à l'hôtel Mercure de Rambouillet, Jean-Frédéric Poisson, président de la CCPFY et Yves Fouchet, président de la CCI Val d'Oise/Yvelines (CCIV) ont signé une convention de partenariat d'une durée de trois ans en faveur du développement économique local.

Cette signature met en avant la volonté de la CCPFY et de la CCIV de fédérer leur savoir-faire et leurs moyens au bénéfice d'objectifs communs au service des entreprises et du développement

économique du territoire.

Les axes de travail qui sont privilégiés dans ce partenariat sont :

- d'améliorer la connaissance du tissu économique du territoire en évaluant ses forces et ses faiblesses,
- de mener une réflexion pour valoriser les zones d'activité économique,
- de communiquer sur les projets du territoire.

Cette convention reflète le souhait de la CCIV d'être un partenaire de l'action territoriale de la CCPFY.

Parc naturel régional

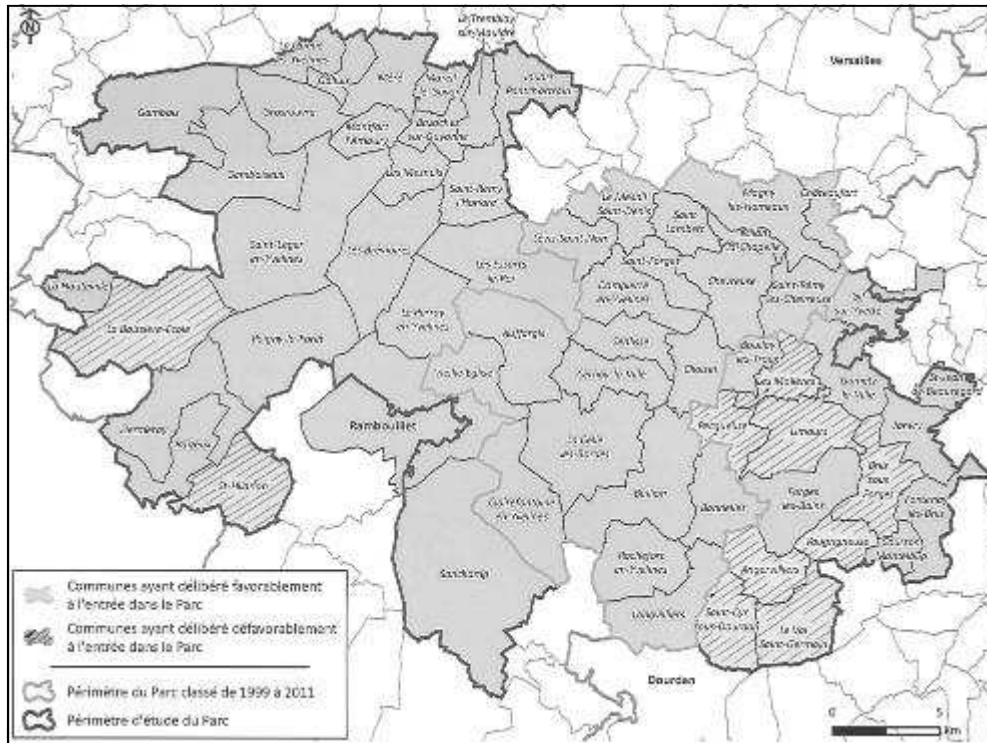
Le parc naturel régional et son extension

Les communes qui avaient été intégrées au périmètre d'extension du futur parc naturel régional élargi, avaient jusqu'au 31 janvier 2010 pour délibérer en conseil municipal afin d'approuver la nouvelle charte et l'adhésion au syndicat mixte pour douze années.

Sur les 62 communes retenues dans le périmètre d'étude, 52 d'entre elles ont délibéré favorablement à l'entrée dans le parc, dont

Poigny-la-Forêt et ce, à l'unanimité.

Au sein de notre communauté de communes Plaines et forêts d'Yveline, six communes rejoignent le nouveau parc (Poigny-la-forêt, Hermeray, Raizeux, Sonchamp, Vieille-Église-en-Yvelines et Clairefontaine-en-Yvelines), auxquelles il faut ajouter Rambouillet qui intègre partiellement.



Deux communes ont délibéré défavorablement à l'entrée dans le parc (Saint-Hilarion et La Boissière-École).

Les autres communes de la CCPFY n'avaient pas souhaité entrer dans le périmètre d'étude (Gazeran, Mittainville, Orcemont, Orphin, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Emancé).

Souhaitons à ce nouveau parc naturel régional dont le nom définitif n'est pas encore arrêté- qu'il réponde aux enjeux de protection de l'environnement et développement durable de notre territoire.

@ Nouveau sur le site

- vous trouverez des informations concernant la gendarmerie : principes de précaution, réflexes pour éviter les mauvaises surprises dans notre rubrique vie pratique / dossiers et informations.

www.poigny-la-foret.fr



Annonces

Offres

Auto-entreprise de services à la personne

« Quotidiennement Vôtre » services de transport et accompagnement de personnes (aide aux courses, accompagnement dans les loisirs), tonte de pelouse, prestations petits bricolages, soins et promenades d'animaux de compagnie. Rambouillet et sa petite périphérie.

Tarifs : 15 €/heure chez le particulier - pour les transports et accompagnements de personne 15 € + 0,50 € / kilomètre (en attente d'agrément qualité)

Contact : **Benoit Cailly 06 76 07 91 77, benoit-cailly@orange.fr**

Demande

Co-voiturage

Cherche co-voiturage, pour ramener Marie Beurenault du collège Saint-Thérèse à son domicile, route d'Épernon
Contact : 06 11 11 78 84

A vendre

Voiture

Golf Volkswagen
Année : 1992
Kilométrage : 139 000 Km
Type : essence
1^{ère} main
Prix : 2 000 €
Contact : M. Huet 06 80 74 84 52

Divers

► Vends collection de timbres français de 1932 à 2007 avec album + enveloppes du premier jour de l'émission.

► Vends doubles appliques murales, cristal

01 34 84 73 36
06 73 39 54 56

Une sophrologue à Poigny (et Rambouillet) !

Méthode inventée et mise en application par le neuropsychiatre Alfonso Caycedo dans les années 1960, la sophrologie étudie la conscience humaine. Au croisement de la relaxation occidentale et de la méditation orientale, elle permet à chacun de trouver de nouvelles ressources en lui-même et d'améliorer sa qualité de vie. Elle vise l'équilibre entre nos émotions, nos pensées et nos comportements. La méthode est à base d'exercices de respiration, de concentration et de mouvements corporels, effectués assis ou debout, en pleine conscience. Elle s'adresse aussi bien aux personnes adultes, qu'aux enfants et aux adolescents, soucieux d'améliorer, de renforcer ou d'acquérir un bien-être général.

Voici quelques exemples de troubles personnels que la sophrologie peut prendre en charge : le stress, le manque de confiance en soi, les angoisses, les

peurs, les dépendances, les troubles du sommeil, de l'alimentation, du comportement, de l'attention ou de la concentration... Mais également dans le domaine médical dans des situations de stress face aux traitements ou aux examens médicaux ou pour préparer à l'accouchement. Elle permet aussi aux artistes et aux sportifs d'améliorer leur concentration, le dépassement de soi.

La sophrologie, dont l'essor ne cesse d'accroître, fait partie des thérapies brèves. Sa particularité (et sa force) est d'être toujours ancrée dans le positif et tournée vers l'avenir.

Je vous propose aujourd'hui des consultations à domicile ou en cabinet à Rambouillet.

N'hésitez pas à me joindre.

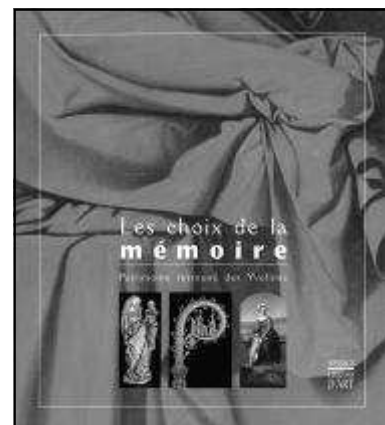
Charlotte Chiche : 06 03 93 21 06

Lire

Les choix de la mémoire : Patrimoine retrouvé des Yvelines

« Une villa construite par Vaudremer à Fourqueux, une *Vierge à l'Enfant* du XV^e siècle à Gommecourt, deux tapisseries provenant du château de Rosny, un tableau de Claude Vignon à Versailles, des parures mérovingiennes découvertes dans la nécropole de Vicq, une toile de Delacroix à Orcemont, un remorqueur de la Seine de 1905, une Charité en marbre à Bailly, une crosse d'évêque par Poussielgue-Rusand, un tableau inédit du peintre Aubin Vouet... De l'inventaire à la restauration, *Les choix de la mémoire* permet de découvrir les chef-d'œuvre du patrimoine des Yvelines. »

Venez vite le découvrir à la mairie !





Entretien hivernal : salage... une réflexion s'impose

Le sel a fait couler beaucoup d'encre en fin d'année 2010, suite aux intempéries qui ont paralysé notre région et nous ont conduit à mettre en place un « plan d'urgence » pour accueillir d'éventuels « naufragés » de la route.

Plan d'urgence

Ce plan d'urgence, consigne la liste des personnes mobilisables en fonction des différents niveaux d'alerte et de mobilisation (trois au total) justifiés par l'importance de l'évènement (épisode neigeux, canicule, tempête...). Il répertorie les numéros de téléphone des services officiels et d'urgence administratifs et sanitaires afin de faciliter les contacts en cas de besoin. Au-delà du personnel communal et des élus, certains Pugnénéens ont accepté, à titre bénévole, de s'associer à ce plan. Nous les remercions très chaleureusement de leur engagement.

Malgré les ruptures de stock, plus de 2 millions de tonnes de sel ont été répandues sur l'ensemble du territoire national en 2010 : un record absolu ! Rien que sur notre village, les employés municipaux ont réalisé l'épandage de 8,9 tonnes de sel en l'espace de 4 semaines contre 7,5 tonnes sur l'intégralité de l'hiver 2009/2010. Et ce chiffre aurait été plus important si, en raison des difficultés d'approvisionnement rencontrées, nous n'avions été dans l'obligation d'économiser notre stock et de limiter le salage aux voiries en pente (route des Néliers, résidence des Buttes-du-Pressoir, route du Vieux-Château, notamment) pendant une dizaine de jours.

Cela dit, face à l'incompréhension et aux remarques de certains Pugnénéens mais aussi, face aux considérations environnementales inhérentes aux pratiques de salage, nous tenons aujourd'hui à revenir sur le sujet car il est important d'engager une réflexion de fond sur la question qui se pose à nous : **Comment garantir aux usagers les meilleures conditions de sécurité dans leurs déplacements, sans nuire à l'environnement par l'épandage excessif de sel ?**

Réfléchir ensemble

Dans le contexte actuel, toutes les communes soucieuses de l'impact environnemental de leurs pratiques sont confrontées à la nécessité de réfléchir à la manière d'apporter une réponse satisfaisante à cette problématique.

En effet, à Poigny, le sel que nous employons finit sa course dans la Guesle ce qui n'est pas

sans conséquence sur l'écosystème. Au-delà des eaux de surface, il engendre une pollution des nappes phréatiques et des sols, la dégradation des végétaux et la détérioration accélérée des revêtements des chaussées, trottoirs et carrosseries des véhicules. Tous ces effets néfastes doivent également être mis en balance avec sa pertinence technique car l'utilisation et l'efficacité du sel sont directement corrélées aux conditions météorologiques.

Salage : respecter les conditions d'utilisation

Le salage ne peut être efficace que si certaines conditions sont réunies pour que le sel agisse :

- La température doit être comprise entre - 5 et 0° . Si les chutes de neige sont suivies d'une nuit très froide, le passage de sel sur la neige verglacée n'a aucune utilité...
- Il faut que la circulation soit suffisamment dense pour que le sel épandu soit efficace, ainsi, sur les voies communales peu fréquentées l'épandage de sel ou rien donne généralement les mêmes résultats. C'est aussi la raison pour laquelle les employés municipaux salent généralement vers 5 h du matin avant le départ au travail. Saler plus tôt dans la nuit ne servirait à rien.

Autant dire que l'on ne peut pas épandre du sel n'importe quand et n'importe comment, car ce serait dans bien des cas, jeter l'argent par les fenêtres.



C'est la raison pour laquelle il convient de réfléchir à des solutions alternatives. Le sablage, souvent avancé pour faciliter l'adhérence, présente l'inconvénient d'engorger les avaloirs et le réseau d'écoulement des eaux pluviales, au risque de créer des inondations par endroits.



D'autres solutions sont possibles et nous avons transmis aux services techniques de la CCPFY une demande afin d'étudier la possibilité de remplacer le sel par un produit efficace et plus écologique.

Dans l'immédiat la commune a prévu de s'équiper d'une lame, suite à l'acquisition du nouveau tracteur. Celle-ci permettra d'éviter l'accumulation de neige sur les voiries, d'épandre le sel soigneusement dosé dans la foulée, grâce au déversoir situé à l'arrière du tracteur, ce qui facilitera l'action du sel dans des conditions efficaces d'utilisation.

Agir ensemble

Toutefois, si le passage de la lame présente l'avantage de dégager la route et de répondre à l'objectif d'améliorer les conditions de sécurité des usagers dans leurs déplacements, il présente l'inconvénient de déposer la neige sur les côtés ce qui peut former, en cas de très fortes précipitations, des « congères » devant les sorties de propriétés. Il est donc important, la commune n'ayant pas les moyens de multiplier ses effectifs, que chaque habitant (à l'exception des personnes ayant une santé fragile ou des difficultés physiques) participe à l'effort collectif en s'équipant et en observant certains conseils et devoirs, tel que celui de déneiger devant sa porte. Bien entendu la commune interviendra à la



Notre futur équipement pour affronter plus efficacement les rigueurs de l'hiver.



demande chez les personnes dans l'incapacité de le faire.

Mais nous comptons sur toutes les autres afin qu'ensemble, nous soyons des acteurs complémentaires pour assurer dans un esprit citoyen et solidaire, la viabilité hivernale à l'occasion des prochaines intempéries.



L'union fait la force !

A l'instar de la ville d'Annemasse et des 12 communes de l'agglomération annemassienne qui ont décidé de mettre en place une politique concertée et collective de viabilité hivernale grâce à l'implication de tous les acteurs, voici quelques conseils pour affronter les rigueurs de l'hiver et participer à l'effort citoyen qu'imposent parfois certaines conditions météorologiques exceptionnelles.

Avant la neige, j'anticipe pour ne pas subir :

- Je m'équipe avant la mauvaise saison (pelle à neige, balai)
- J'équipe mon véhicule de pneus neige (en particulier si j'ai peur de rouler par temps de neige)

Pendant l'épisode de neige, si je suis valide

- Je déneige le trottoir devant mon domicile
- J'anticipe mes déplacements en tenant compte d'un temps de trajet rallongé
- J'adapte mon itinéraire en fonction des zones dégagées prioritairement
- Je privilégie le covoiturage
- Je prévois toujours dans mon véhicule des chaussures et un équipement adaptés au cas où je devrais abandonner mon véhicule.

Pendant l'épisode de neige, si je suis souffrant ou en incapacité de sortir ou de me déplacer...

- J'appelle la mairie 01 34 84 71 20

Horaires des bus

Départs de Poigny du lundi au vendredi (Aucun service le week-end)

Arrêt du car	Horaires								
	lundi au vendredi						mercredi		
Petit-Paris	06:47	07:35	07:46	08:23	08:51	17:22	18:13	12:22	13:10
Feuilletes	06:48	07:36	07:47	08:24	08:52	17:23	18:14	12:23	13:11
Cimetière	06:49	07:37	07:48	08:25	08:53	17:24	18:15	12:24	13:12
Mairie	06:50	07:38	07:49	08:26	08:54	17:25	18:16	12:25	13:13
Cerisaie	06:51	07:39	07:50	08:27	08:55	17:26	18:17	12:26	13:14
Rambouillet SNCF	07:07	07:54	08:10	08:42	09:10	17:40	18:32	12:41	13:29
Train Rambouillet	07:12	07:57	08:15	09:05	-	18:05		13:05	
Train arrivée à Paris-Montparnasse	07:45	08:30	08:45	09:34		18:34		13:34	

Pour connaître les horaires de retour des bus merci de consulter ces informations sur notre site internet, à la rubrique : vie pratique / service public

Ou sur le site de Veolia : <http://www.idf.veolia-transport.fr/timetablefile/10926295?vid=download>

Numéros utiles

Allo, service public (renseignements administratifs)

39 90 (0,12€/min. TTC à partir d'un poste fixe. Du lundi au vendredi de 8h à 19h. Le samedi de 9h à 14h.

Pôle emploi

01 34 83 61 62

Rendez-vous sur www.pole-emploi.fr

Tarifs de location de la salle du Marais

Tarif location tente (2)

Associations de Poigny (1 fois/an, sauf au mois de juin)	GRATUIT	Dimension : 4 x 8 m	50 €
Pugnénéens (y compris élus)	500 €	Caution d'utilisation	120 €
Extérieurs à Poigny (CCPFY, CCE)	1 000 €	Réservation sur demande écrite à la mairie, à l'attention de Pierre Kulawik. Pièces à fournir : ➤ attestation d'assurance responsabilité civile	
Personnel communal (1 fois/an à titre strictement personnel, sauf en juin)	300 €		
Séminaires en semaine - tarifs sur demande			
Caution d'utilisation Option vaisselle + lave vaisselle	3 000 € 50 €		

Points poste

Rambouillet

• bureau de Rambouillet-accueil
1, place André-Thomé

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h45,
samedi de 8h30 à 12h30

• bureau de Rambouillet-accueil (la Clairière)
17, place de l'Europe

Lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h15, mercredi, samedi de 9h à 12h et vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h

Gazeran

• bureau de Gazeran-accueil - 9, rue de la Mairie

Lundi, mercredi, vendredi de 15h à 18h, mardi, jeudi de 15h à 18h30 et samedi de 9h15 à 12h

N° vert : 36 31

Démarches administratives

Passeport biométrique

Rambouillet fait partie des 2 000 communes françaises habilitées à instruire les demandes de passeport biométrique, quel que soit votre domicile.

Les passeports électroniques actuellement délivrés par les communes restent valables sans restriction, jusqu'à leur fin de validité. Pour vous éviter une trop longue attente, nous vous recommandons de prendre rendez-vous à

L'hôtel de ville de Rambouillet : 01 34 57 34 63 ou au point Infos-mairie annexe de la Clairière à Rambouillet : 01 34 85 66 31

Carte d'identité

La délivrance de la carte nationale d'identité est en principe gratuite. La loi de finances pour 2010 ne remet pas en cause ce principe. Toutefois, cette loi précise que le renouvellement de la carte nationale d'identité est soumise à un droit de timbre de 25 € lorsque la précédente carte n'est pas présentée au guichet de la mairie, quel qu'en soit le motif.

Permanences de la mairie

Du lundi au jeudi de 15h à 18h et vendredi de 15h à 19h30 sauf durant les périodes de vacances scolaires fermeture à 18h.

Inscription sur les listes électorales

Les inscriptions sur les listes électorales s'effectuent jusqu'au 31 décembre 2011 (permanence jusqu'à 16h). Vous pourrez vous inscrire au secrétariat de mairie, muni de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Recensement jeunes

Vous venez d'avoir 16 ans, filles ou garçons, n'oubliez pas de vous présenter en mairie pour votre recensement militaire muni de votre carte d'identité et du livret de famille. Une attestation vous sera remise par la mairie. Elle sera obligatoire pour vous inscrire à l'apprentissage de la conduite accompagnée, au permis de conduire, aux examens et concours d'État.

Cimetière

Concessions au cimetière

concessions trentenaires

prix : 250 €

renouvellement : 250 € pour 30 ans

concessions perpétuelles

prix : 500 €

Site cinéraire

les cavurnes

durée de la concession

15 ans - prix : 500 €

renouvellement : 150 € pour 15 ans

taxe de dispersion des cendres

prix : 50 €

gravures sur la stèle du souvenir et cavurnes : prix : 10 € le caractère.

Prix actualisés en fonction du marché avec le prestataire

les plaques

prix 20 cm x 25 cm : 100 €

prix 20 cm x 30 cm : 120 €

prix actualisés en fonction du marché avec le prestataire

Ne pas oublier



Ordures ménagères

Tous les mercredis matin



Emballages - journaux - revues
- magazines
un vendredi sur deux

Verre, un jeudi sur quatre



Containers disponibles sur le parking de la salle du Marais

Horaires de la déchetterie

Rambouillet

Tél. : 01 34 83 27 17

Du lundi au dimanche,
9h/12h45 et 14h/17h45

Gazeran

Tél. : 01 30 88 67 78

Le lundi, jeudi, vendredi et
samedi
9h/12h45 et 14h/17h45

Carte obligatoire depuis le 1^{er} septembre. Pour l'obtenir prévoir une photocopie de la CI, un justificatif de domicile et une enveloppe 22 x 11 cm, timbrée à votre adresse.

Feu de jardin

Depuis le 3 octobre, le brûlage à l'air libre des déchets végétaux ligneux secs, est autorisé et ce jusqu'au 2 avril inclus.

Du lundi au samedi de 8h à 18h sauf jours fériés.

Piles usagées

Un conteneur est à votre disposition à la mairie.

2011

mars	avril	mai	juin
	8	6	3
24 . 25	21 . 22	19 . 20	16 . 17

Horaires de bruit (tondeuse, tronçonneuse, souffleur...)

- ◆ Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- ◆ Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- ◆ Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Eco-composteur

Le SICTOM met gratuitement à la disposition des ménages des éco-composteurs destinés à la valorisation des déchets organiques et verts. Disponibles en mairie.

Mars

- **18 Les Rencontres de Poigny** - 20h30 à la salle du Marais
Mieux comprendre les OGM par Christian Vélot
- **20 Salon des peintres** organisé par l'amicale du personnel - de 10h à 18h à la salle du Marais
Marché de Poigny - salle du Marais de 10h à 13h
- **26 Carnaval de Poigny** organisé par la caisse des écoles - Départ à 10h à la salle du Marais



Avril



- **1^{er} Chorale et danses des enfants** organisées par l'école - 20h à la salle du Marais
- **2 Conférence atelier paillage** en partenariat avec la CCPFY et le PNR
salle du Marais de 9h30 à 12h30
- **17 Marché de Poigny** - salle du Marais de 10h à 13h

Mai

- **5 Réunion publique de mi-mandat** organisée par le conseil municipal - 20h à la salle du Marais
- **15 Marché de Poigny** - salle du Marais de 10h à 13h
Promenade/Pique-nique - Départ route des Bréviaires à 11h - organisé par « les rencontres de Poigny »
- **20 Les Rencontres de Poigny**- 20h30 à la salle du Marais
La gestion des déchets
- **21 Soirée** organisée par le CFI
- **28 & 29 Exposition d'art** organisée par l'association Lez'arts
10h-18h à la salle du Marais
1^{ère} étape vélo de la Sud Yvelines départ à 9h route de l'Etang-Neuf, arrivée relais hertzien, route de Gazeran



Juin



- **11, 12 et 13 Saint-Fort** organisée par l'équipe municipale
Nombreuses animations - salle du Marais
programme à venir
- **19 Marché de Poigny** - salle du Marais de 10h à 13h
- **26 Fête des voisins** à partir de 18h

Prochaine parution du journal « Poigny pour Vous ! » : 15 juin 2011.